

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 75

Chargée de l'examen du postulat de Mme Mathilde Maillard :
« Sécurisons la Riponne ! »

Présidence :	M. Mountazar JAFFAR (soc.)
Membres présents :	M. Louis DANA (soc.) ; Mme Sarah NEUMANN (soc.) ; Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; M. Eric BETTENS (remp. Mme Marie-Claude GUERRY) (Les Verts) ; Mme Romane BENVENUTI (remp. Mme Olivia FAHMY) (Les Verts) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; Mme Coralie DUMOULIN (remp. Mme Anouck SAUGY) (PLR) ; Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER (remp. Mme Franziska MEINHERZ) (EàG) ; M. Jean-Marc BEGUIN (v'lib.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC)
Membres excusés :	Mme Marlène BERARD (PLR).
Représentant de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE
Invité :	M. Olivier BOTTERON, commandant de la Police de Lausanne.
Notes de séances	M. Felipe NOGUEIRA

Lieu : Hôtel de Ville, salle du Conseil communal

Date : 23.04.2026 - Début et fin de la séance : 18h00 – 19h30

Discussion générale

La postulante rappelle que son intervention s'inscrivait dans un contexte d'urgence à l'automne 2025, marqué par une dégradation importante de la situation à la Riponne, notamment en raison d'un éclairage insuffisant et de fortes tensions autour de l'Espace de consommation sécurisé (ECS). Elle souligne que des mesures significatives ont depuis été prises, en particulier le renforcement de la présence sécuritaire 24h/24, qu'elle salue. Elle estime toutefois que des incertitudes demeurent quant à la gestion de la situation à moyen et long terme, notamment en raison du risque de report des problématiques vers les quartiers environnants. Pour cette raison, elle propose de maintenir le postulat afin d'obtenir une réponse plus globale de la Municipalité.

Le municipal en charge de la sécurité et de l'économie confirme que la situation était devenue objectivement difficile à l'automne 2025, dans un contexte de chantier contraignant (accès restreints, éclairage insuffisant) et de tensions accrues autour de l'ECS. Il indique que la Ville a réagi en mettant en place un dispositif renforcé et coordonné, comprenant notamment une présence policière accrue dès le 17 novembre 2025, un renforcement des agents d'accueil et de sécurité (AAS), le

Conseil communal de Lausanne

recours ponctuel à des agents privés ainsi que la mobilisation de l'équipe sociale de rue. Il souligne que la coordination entre ces acteurs a été intensifiée, notamment à travers des réunions hebdomadaires.

Selon lui, l'amélioration de la situation s'explique par plusieurs facteurs : le renforcement des présences sur le terrain, une meilleure coordination, l'avancement des travaux et, dans une certaine mesure, des effets saisonniers liés à l'hiver. Il précise toutefois que la Municipalité reste particulièrement attentive avec le retour des beaux jours, qui pourrait entraîner un retour de certaines problématiques dans l'espace public. La volonté actuelle est de maintenir le dispositif en place, tout en procédant à des ajustements ponctuels selon les moments de la journée, notamment en adaptant la répartition entre police et AAS. Il rappelle également que si tout le monde a sa place dans l'espace public, tous les comportements ne sont pas admissibles.

Sur des points plus spécifiques, il indique que l'éclairage a été amélioré par l'installation de nouveaux lampadaires, tout en précisant que la situation reste évolutive en raison de la poursuite des travaux. Il mentionne également que la Ville est consciente de problématiques similaires dans d'autres secteurs, notamment à Chauderon, et que des réflexions sont en cours, d'autant plus que de nouveaux chantiers importants y sont prévus. Enfin, il évoque un projet visant à renforcer les moyens d'action des AAS, en les formant pour pouvoir prononcer certaines amendes d'ordre, sans remettre en cause le rôle central de la police en matière de contrainte.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les effets de déplacement des problématiques vers d'autres quartiers, en particulier vers la gare ou Chauderon, et sur la manière dont les ressources importantes mobilisées à la Riponne pourraient être redéployées ou adaptées. Ils questionnent également l'équilibre entre les approches sécuritaires et préventives, ainsi que les modalités d'évolution du rôle des AAS, notamment en lien avec leur éventuelle assermentation.

Un commissaire estime que le postulat conserve pleinement sa pertinence malgré l'amélioration de la situation, en soulignant qu'il s'agit d'un enjeu de long terme et que la Ville sera confrontée à des défis similaires sur d'autres sites. Il considère que le futur rapport permettra de tirer des enseignements utiles pour l'avenir et que refuser ce postulat enverrait un signal politique difficilement compréhensible, alors que l'objectif de rendre la Riponne accessible à tous est largement partagé.

Une commissaire exprime en revanche des réserves, estimant que les réponses apportées jusqu'ici sont trop centrées sur la dimension sécuritaire. Elle considère que les problématiques observées relèvent avant tout de situations de grande précarité et de détresse, qui nécessitent une approche sociale renforcée. Selon elle, il serait plus pertinent de miser davantage sur les travailleurs sociaux de rue, mieux formés pour accompagner ces publics sur le long terme.

Une autre commissaire répond que le postulat n'exclut en rien le renforcement du travail social, mais qu'il vise aussi à répondre au sentiment d'insécurité exprimé par les habitants, les usagers et les travailleurs du quartier. Elle insiste sur les situations concrètes vécues avant la mise en place du dispositif et sur le soulagement ressenti

Conseil communal de Lausanne

depuis le renforcement de la présence sécuritaire, soulignant la nécessité de prendre en compte l'ensemble des usagers de l'espace public.

En synthèse, la discussion met en évidence un accord sur la gravité de la situation passée et sur l'efficacité des mesures d'urgence, mais aussi des divergences quant aux orientations à privilégier à long terme, entre renforcement des dispositifs sécuritaires et accentuation des réponses sociales. Le maintien du postulat apparaît, pour une partie des commissaires, comme un moyen de structurer une réponse durable et d'anticiper les enjeux futurs.

Vote : 8 OUI 4 NON 0 ABS

La commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, le 1^{er} mai 2026

Le rapporteur : Mountazar Jaffar